



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 8 juin 2026 se tient à 15 h à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC du Granit. Madame la préfet, Monique Phérivong Lenoir, préside la séance. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

- Pierre Lemay

France Bisson

Gaby Gendron

Julie Morin

Jonathan Parisé

Danièle Provencher
- Préfet suppléant

Saint-Sébastien (Sect. Parc de Frontenac)

Frontenac (Sect. Lac-Mégantic)

Lac-Mégantic (Ville de Lac-Mégantic)

Saint-Augustin-de-Woburn (Sect. Monts Mégantic et Gosford)

Audet (Sect. Chaudière)

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la protection du territoire est présent.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.
QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.
ORDRE DU JOUR

C.A. 2026-51

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :
QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Sujets
1	Quorum et ouverture de l'assemblée
2	Ordre du jour
3	Procès-verbal, séance du 11 mai 2026
4	Suivi aux procès-verbaux des dernières séances
5	Conformités



5.1	Conformité du Règlement no 2026-07 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles no 2023-02 afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis, Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
5.2	Conformité du Règlement no 2026-02 modifiant le règlement de zonage no 1324 concernant la bonification règlementaire 2026, Ville de Lac-Mégantic
6	Ressources humaines
6.1	Embauche – Conseiller.ère en développement Vitalisation territoriale
7	Frais de déplacement de la préfet
8	Prochaine séance du comité administratif
9	Varia
10	Période de questions
11	Levée de l'assemblée

3.

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 11 MAI 2026

C.A. 2026-52

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 11 MAI 2026

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.

CONFORMITÉS

5.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2026-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NO 2023-02 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN

C.A. 2026-53

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2026-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NO 2023-02 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX



BÂTIMENTS ASSUJETTIS, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin nous a soumis son Règlement no 2026-07 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles no 2023-02 afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le Règlement no 2026-07 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 2026-07 de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2026-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2026, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

C.A. 2026-54

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2026-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2026, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son Règlement no 2026-02 modifiant le règlement de zonage no 1324 concernant la bonification règlementaire 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le Règlement no 2026-02 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 2026-02 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.

RESSOURCES HUMAINES

6.1

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT | VITALISATION TERRITORIALE

C.A. 2026-55

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT | VITALISATION TERRITORIALE

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Madame Alexia Hovington au poste de Conseillère en développement | Vitalisation territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Madame Alexia Hovington au poste de Conseillère en développement | Vitalisation territoriale, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Madame Alexia Hovington au poste de Conseillère en développement | Vitalisation territoriale, et ce, à partir du 29 juin 2026.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2026-56

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET – MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de mai 2026 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance prévue au calendrier se tiendra le mercredi 8 juillet 2026. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

9.

VARIA

Aucun sujet à traiter.

10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, aucune question n'est posée.

11.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2026-57

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 8 juin 2026 soit levée, il est 15 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérivong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 8 juin 2026, et ce, pour les résolutions C.A. 2026-55 et C.A. 2026-56.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière